

GLENCORE

Mémoire

Recommandation de Glencore Canada sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec

1^{er} août 2023

Pour information :

Alexis Segal, Relations gouvernementales et affaires corporatives
alexis.segal@glencore.ca

Table des matières

Sommaire exécutif	3
Axe 1 Équilibre offre-demande	4
Valoriser l'auto-production d'électricité	4
Axe 2 Tarification	5
La prévisibilité, gage d'investissement	5
L'inter-financement, une pratique méconnue	6
Axe 3 La gouvernance	7
Conclusion	8
Annexe 1 Empreinte carbone de la production de métaux par source	9

Sommaire exécutif

Glencore est un des plus importants producteurs et fournisseurs diversifiés de minéraux essentiels à la décarbonation des économies québécoise et canadienne.

Les installations de Glencore constituent un maillon essentiel de l'économie québécoise. Grâce à la Fonderie Horne située à Rouyn-Noranda et à l'affinerie CCR située à Montréal, Glencore est le plus grand recycleur de métal et de résidus électroniques, le premier producteur de cuivre et de palladium raffinés et le deuxième affineur d'or et de platine au Canada.

L'affinerie CEZinc, située à Salaberry-de-Valleyfield, est le deuxième producteur canadien de zinc. Glencore est également propriétaire d'une petite affinerie de plomb, située à Lachine, qui détient une expertise internationale pointue dans le soudage et la production de produits de plomb de niche.

Mine Raglan, au Nunavik dans le Nord-du-Québec, est le premier producteur de nickel au Québec. La mine, située à l'extrémité nord de la province, n'est pas raccordée au réseau d'Hydro-Québec et subvient à ses besoins énergétiques grâce au diesel et à l'énergie éolienne. De nombreux projets sont à l'étude afin de réduire la dépendance de Mine Raglan envers le diesel et ainsi réaliser la décarbonation complète de Mine Raglan.

À la fois grand consommateur industriel d'électricité et auto-producteur d'électricité, Glencore souhaite participer à la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec lancée par le gouvernement du Québec. Cette consultation revêt une grande importance pour les activités de Glencore, mais aussi pour la pérennité de l'exploitation des métaux de base au Québec et au Canada, puisque nos installations fournissent une part importante des ressources nécessaires à la décarbonation de l'économie.

Nos recommandations sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec :

Axe Équilibre offre-demande

Recommandation 1 : Dégager un consensus social sur les moyens de répondre aux besoins accrus en électricité à faible contenu carbone dans les décennies à venir

Recommandation 2 : Augmenter les subventions en vue de favoriser la substitution des combustibles fossiles chez les auto-producteurs en région éloignée non reliés au réseau

Axe Tarification

Recommandation 3 : Privilégier la conclusion de contrat d'approvisionnement de longue durée avec la grande industrie afin de procurer une prévisibilité sur les tarifs sur le long terme

Recommandation 4 : Maintenir en place le programme L-20 afin de favoriser le développement économique du Québec

Recommandation 5 : Mettre fin progressivement à l'inter-financement afin d'envoyer un signal de prix réaliste au secteur résidentiel

Axe Gouvernance

Recommandation 6 : Arrimer la politique énergétique aux besoins à long terme de l'industrie en étendant l'horizon de planification stratégique et en modifiant les règles de développement du réseau de transport afin de favoriser la construction de lignes en anticipation de développements futurs

Axe 1 Équilibre offre-demande

Les études sont unanimes sur l'importance de la croissance qu'est appelée à connaître la demande en énergie au Québec. Cette demande, stimulée par la croissance économique et démographique, l'électrification des transports et la décarbonation de l'économie, nécessitera des investissements très importants afin de supporter le développement de nouvelles infrastructures vertes et durables de production et de transport d'électricité, qui permettront au Québec de décarboner son économie.

Selon le Plan stratégique 2022-2026 d'Hydro-Québec, quelque 100 TWh additionnels seront requis en 2050 pour atteindre la carboneutralité. Hydro-Québec prévoit combler ce besoin par des économies d'énergie de l'ordre de 8,25 TWh d'ici 2029, une meilleure gestion des ressources existantes et l'ajout, d'ici 2035, de 5000 MW de puissance, via l'ajout de 2000 MW de puissance dans les centrales existantes et la construction de 3000 MW de centrales éoliennes.

Néanmoins, ces mesures ne seront pas suffisantes et le Québec devra inévitablement envisager la construction de nouvelles installations de production et de transport d'électricité. Glencore est d'avis que le gouvernement devrait sans tarder engager le dialogue avec la population sur la nécessité d'investir dans la production et le transport d'électricité propre. Un consensus social sur la nécessité de ces investissements en production et en transport sera nécessaire. Des mécanismes de dialogue constructifs devront être instaurés de même qu'une vision du futur partagée, afin de hausser l'acceptabilité sociale au regard de ces infrastructures. Autrement dit, le choix de la décarbonation de l'économie, qui requiert plus de métaux et plus d'énergie à faible empreinte carbone, devra être partagé et souhaité par une majorité de Québécoises et Québécois.

Recommandation 1 : Dégager un consensus social sur les moyens de répondre aux besoins accrus en électricité à faible contenu carbone dans les décennies à venir

Valoriser l'auto-production d'électricité

Mine Raglan, en raison de sa situation géographique, doit subvenir à ses propres besoins énergétiques. Cette électricité est produite à l'aide de génératrices au diesel et deux éoliennes, ces dernières produisant environ 10% de l'électricité totale.

Afin de réduire sa dépendance au diesel, Mine Raglan prévoit mettre en place un vaste plan de décarbonation comprenant une variété de projets énergétiques: création d'un parc éolien, installation de panneaux solaires photovoltaïques, stockage par pompage hydraulique dans une mine sous-terrainne, batteries thermique et lithium-ion, etc. Ces projets novateurs, réalisés en contexte arctique, requiert d'importants investissements, en recherche et développement notamment. Les équipes de Mine Raglan développent, ce faisant, une expertise de niche, dont le Québec et le Canada sont appelés à profiter compte tenu de l'augmentation anticipée des projets dans le grand nord.

Les projets de Raglan sont en partie financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques québécois, constitué, entre autres, des droits payés par l'industrie pour ses émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, ces programmes ne tiennent pas compte de la réalité des projets de réduction de gaz à effet en milieu isolé. En effet, les coûts d'implantation y sont de deux à trois fois supérieurs que pour des projets similaires dans le sud de la province et l'intégration d'énergie renouvelable sur les réseaux autonomes en milieux isolés comporte des défis techniques importants requérant de la R&D.

Afin de permettre la décarbonation du Grand-Nord et le maintien de la capacité à y attirer des investissements, nous croyons qu'il est impératif que le gouvernement du Québec bonifie les programmes d'aide pour les industries opérant en milieu isolé et devant produire elles-mêmes leur électricité.

Recommandation 2 : Augmenter les subventions en vue de favoriser la substitution des combustibles fossiles chez les auto-producteurs en région éloignée non reliés au réseau

Axe 2 Tarification

La grande industrie, qui extrait, transforme, produit et manufacture une variété de produits entrant dans la fabrication de produits finis et d'infrastructures vertes, est un maillon essentiel du tissu économique québécois. Glencore contribue à la décarbonation du Québec en produisant de façon responsable les métaux nécessaires à une économie verte. Mentionnons, à titre d'exemple, le zinc, dont le procédé de galvanisation permet d'allonger la durée de vie de l'acier, le cuivre qui conduit l'électricité, le tellure qui entre dans la confection des panneaux solaires de même que le nickel qui est une composante essentielle dans la fabrication des batteries de véhicules électriques.

Le procédé de transformation de ces métaux se fait notamment par électrolyse, qui requiert des quantités importantes d'électricité, idéalement propre. Au Québec, contrairement à de nombreux endroits dans le monde, nous avons la chance de pouvoir compter sur une énergie hydroélectrique nous permettant de produire des métaux avec une empreinte carbone minimale.¹

La prévisibilité, gage d'investissement

La grande industrie se caractérise par d'importants investissements en capitaux. Les usines, les procédés, la machinerie utilisée nécessitent des investissements de plusieurs dizaines, voire de millions de dollars.

Mentionnons, en guise d'exemple, le plan de modernisation de la Fonderie Horne annoncé en août 2022 de plus de 500 millions \$, la modernisation du hall d'électrolyse de l'affinerie CEZinc évaluée à plus de 175 millions \$, les prochaines phases de développement de Mine Raglan qui requerront des investissements de plus de 1 milliard \$.

De tels investissements ne sont jamais consentis à la légère. Ils font l'objet de nombreuses études de faisabilité incorporant l'analyse de plusieurs variables, dont les coûts d'énergie. Ce type de projet se déploie sur de très nombreuses années et ne sont rentables qu'à long terme. La prévisibilité étant un paramètre important de l'analyse financière des risques, ces investissements doivent pouvoir s'inscrire dans un cadre économique et réglementaire sûr et prévisible, non soumis aux aléas d'une tarification imprévisible.

Le gouvernement du Québec, s'il souhaite attirer des investissements, doit mettre en place les conditions assurant aux investisseurs la prévisibilité nécessaire.

Les contrats à long terme

La dérèglementation des tarifs de l'électricité dans plusieurs pays occidentaux, aux États-Unis et en Europe notamment, a entraîné une hausse importante des tarifs industriels d'électricité, qui a miné leur compétitivité. Cette avenue a réduit significativement la conclusion d'accords d'approvisionnement en électricité de long terme. et, son corollaire, la prévisibilité des tarifs. L'absence de prévisibilité s'est traduite par la fermeture de plusieurs grandes industries en Occident et le déplacement conséquent de la production dans des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine), principalement en Chine. C'est le cas notamment de l'industrie de l'aluminium, dont la production mondiale s'est déplacée depuis les années 2000 vers la Chine, entraînant la fermeture de dizaine d'alumineries en Europe et aux États-Unis. Outre cette perte importante de production industrielle, la production d'électricité en Chine, produite principalement à partir de charbon, s'avère beaucoup plus polluante.

Pour ces raisons, la dérèglementation des tarifs d'électricité pour l'industrie est de plus en plus remise en question. La France, par exemple, a récemment conclu des contrats de gré à gré d'approvisionnement en électricité, à des tarifs concurrentiels, avec deux alumineries afin de leur assurer un avenir.

Le Québec a, pour le moment, échappé à cette exode industriel grâce à des tarifs d'électricité avantageux (tarif L-20). L'article 22.0.1 de la Loi sur Hydro-Québec permet également au gouvernement du Québec de conclure des ententes de longue durée avec des entreprises industrielles en échange de retombées économiques.

Recommandation 3 : Privilégier la conclusion de contrat d'approvisionnement de longue durée avec la grande industrie afin de procurer une prévisibilité sur les tarifs sur le long terme.

¹ L'annexe 1 présente l'empreinte carbone de la production de métaux par source. Ces données sont compilées par la firme Skarn Associates.

Le tarif L-20

Les grandes entreprises consommatrices d'électricité, peuvent, sous réserve d'engagements à réaliser des investissements importants, avoir accès à un tarif industriel avantageux, appelé L-20². Rappelons d'abord deux faits importants relatifs à ce tarif : d'une part, le tarif grande puissance payé par l'industrie exclut les coûts de distribution, ce qui explique en partie son coût plus bas, lorsque comparé au tarif résidentiel; d'autre part, l'accès à ce tarif n'est pas systématique. Les entreprises, pour en bénéficier, doivent consentir à des investissements importants dans leurs installations.

Trois des sites opérés par Glencore, soit la Fonderie Horne, l'affinerie CCR et CEZinc, paient le tarif grande puissance (L) pour leur approvisionnement en électricité. Glencore profite de ces tarifs à la suite à d'importants investissements de productivité réalisés.

Certains acteurs en concluent que les entreprises bénéficient par ce tarif d'un rabais et réclament l'abolition du tarif L-20. Nous croyons, au nom de la prévisibilité évoquée plus haut, que la fin du tarif L-20 serait une grave erreur, qui aurait des répercussions sur les investissements en productivité d'abord, puis sur la pérennité des installations et, ultimement, du tissu industriel québécois.

Tel que mentionné précédemment, la concurrence de l'industrie québécoise n'est pas canadienne, ni américaine. Cette concurrence émane des pays du BRIC qui, en plus de subventionner la production d'électricité, la produisent généralement à partir de combustibles fossiles, dont le charbon. Une hausse éventuelle des tarifs d'électricité industriels pose un risque non négligeable de déplacement de la production industrielle vers des pays où la production d'électricité est subventionnée et plus polluante.

Les tarifs compétitifs d'électricité constituent un élément attractif important pour la grande entreprise de même qu'un, outil d'investissement et de développement important pour les entreprises. Ces tarifs confèrent au Québec un avantage concurrentiel important sur la scène internationale en plus de participer à la décarbonation de l'économie mondiale.

Recommandation 4 : Maintenir en place le programme L-20 afin de favoriser le développement économique du Québec

L'inter-financement, une pratique méconnue

En vertu du principe d'inter-financement, les clients du tarif L subventionnent le tarif résidentiel. Par ce mécanisme, le tarif résidentiel est financé respectivement à 19% et 30% par l'industrie et l'institutionnel/commercial. Cette situation, peu connue du grand public, devrait être prise en compte dans les mécanismes d'augmentation des prix de façon à tendre vers l'égalité entre les secteurs. Ceci permettrait notamment d'envoyer un signal de prix réaliste aux abonnés du secteur résidentiel et d'encourager une consommation responsable de la ressource.

Recommandation 5 : Mettre fin progressivement à l'inter-financement afin d'envoyer un signal de prix réaliste au secteur résidentiel

² Nous croyons important de préciser que le tarif L, contrairement à ce qui est parfois véhiculé, n'est ni unique en Amérique du Nord, ni exceptionnellement bas. En effet, cette perception émane de l'étude de compétitivité du tarif L réalisée par Hydro-Québec, qui compare le tarif L aux tarifs affichés dans les grandes villes canadiennes et américaines. Or, la grande industrie paie rarement ce tarif. D'une part, parce qu'elle est le plus souvent située à l'extérieur des villes, et d'autre part, parce que plusieurs fournisseurs d'électricité, notamment aux États-Unis, ont mis en place des programmes de contrats d'approvisionnement à des tarifs avantageux pour les consommateurs industriels, comparables au programme L-20. L'objectif de ces programmes est de favoriser les retombées économiques et la création d'emplois. Mentionnons à titre d'exemple, le programme mis en place dans la région de Niagara par le New York Power Authority, qui a permis à l'état de New York de conserver ses industries métallurgiques. Les états américains qui ne bénéficient pas de tarifs avantageux ont vu leurs industries fermer et/ou la production relocalisée, principalement en Asie.

Axe 3 La gouvernance

La Régie de l'énergie a un rôle important à jouer en matière d'électricité au Québec. Sa neutralité est essentielle à une analyse rigoureuse des enjeux fondée sur des considérations économiques. Néanmoins, la lourdeur et la complexité du processus de fixation des tarifs et d'approbation des investissements constituent des inconvénients majeurs. En ce sens, Glencore joint sa voix à ceux qui réclament une simplification du processus en vigueur à la Régie de l'énergie.

Nous l'avons mentionné plus tôt, les enjeux d'énergie sont complexes et interreliés avec ceux d'autres ministères. La politique de développement industriel du Québec relève du gouvernement du Québec et non de la Régie de l'énergie ou d'Hydro-Québec. Il importe donc de clarifier les rôles et responsabilités de chacun des intervenants, de renforcer le rôle de l'État en matière de développement industriel et de décarbonation de l'économie, et enfin, de s'assurer que les intervenants travaillent de façon concertée.

La planification du secteur de l'électricité au Québec relève actuellement d'Hydro-Québec. Or, le gouvernement étant maître d'œuvre de la politique industrielle, la planification réalisée par Hydro-Québec n'est pas naturellement arrimée aux besoins de la politique. Le gouvernement du Québec, et notamment le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, devraient pour ce faire être partie intégrante du processus. En outre, et considérant qu'au moins dix années sont nécessaires pour mener à terme un projet de développement industriel d'importance, la planification devrait s'inscrire dans un horizon de plus long terme que l'habituelle planification sur cinq ans.

Enfin, les règles applicables au transport d'électricité mériteraient d'être revues. En effet, en vertu des règles de la Régie de l'énergie, l'approbation d'un projet de ligne de transport requiert au préalable un client et une garantie de revenus. Le processus, long et complexe, décourage l'investissement. La construction rigoureusement planifiée de lignes de transport en prévision de développements futurs encouragerait le développement de nouveaux projets.

Recommandation 6 : Arrimer la politique énergétique aux besoins à long terme de l'industrie en étendant l'horizon de planification stratégique et en modifiant les règles de développement du réseau de transport afin de favoriser la construction de lignes en anticipation de développements futurs

Conclusion

Glencore Canada, un des plus importants producteurs et fournisseurs de minéraux essentiels à la décarbonation des économies québécoise et canadienne, désire par ce mémoire contribuer à la réflexion du gouvernement du Québec sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec.

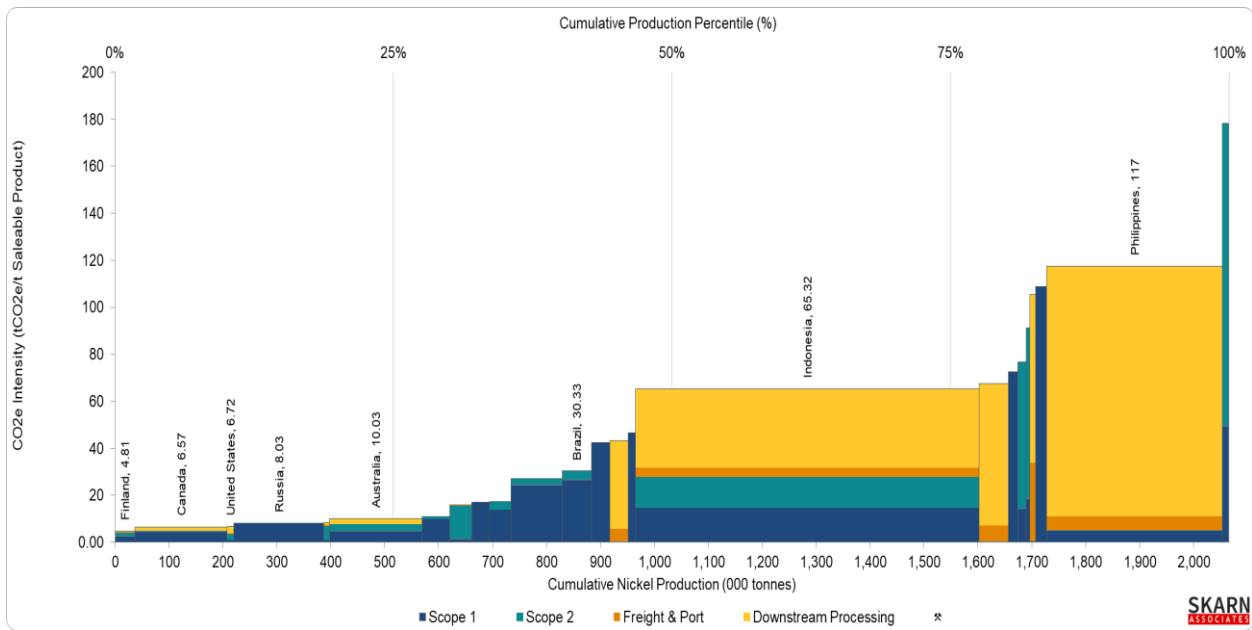
La grande industrie est un maillon essentiel de l'économie québécoise, et au premier chef, l'industrie métallurgique, grande consommatrice d'énergie. Grâce à son hydro-électricité, le Québec a l'avantage de pouvoir produire et affiner des métaux en émettant beaucoup moins de GES que d'autres pays, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Glencore tire fierté de sa production canadienne de métaux à faible empreinte carbone. Nous investissons d'ailleurs des sommes importantes dans la modernisation de nos installations et la production d'énergies propres dans le Grand-Nord québécois. Néanmoins, ces investissements requièrent un cadre réglementaire prévisible sur une longue période afin d'être menés à terme. Nous croyons également que le gouvernement doit supporter plus amplement les efforts des auto-producteurs dans leurs efforts de production d'énergie vertes.

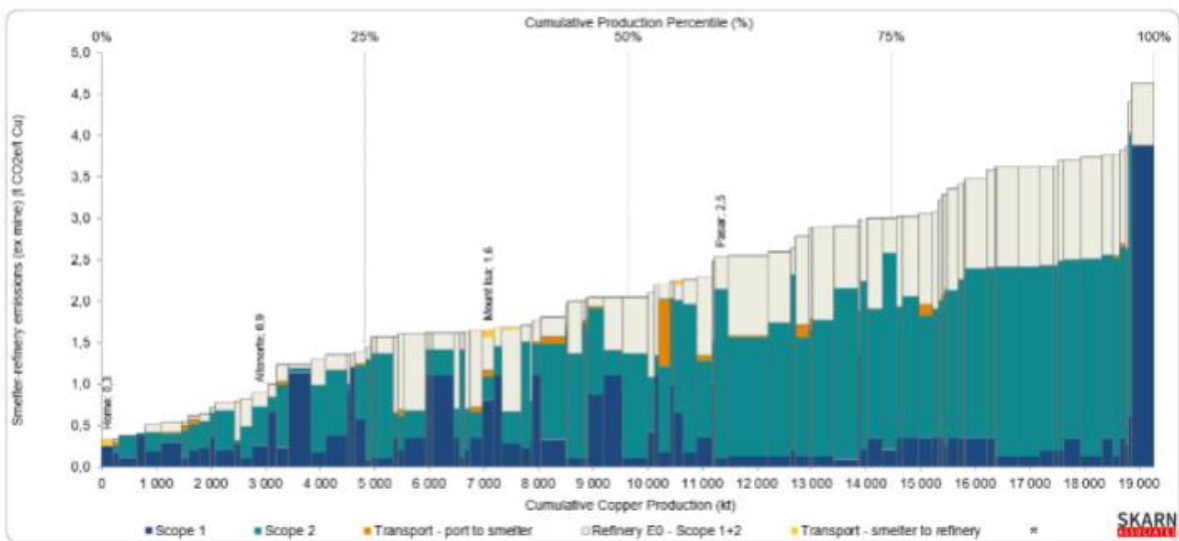
Enfin, nous croyons que le gouvernement du Québec et la Régie de l'énergie ont tous deux des rôles importants à jouer dans l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec et souhaitons l'émergence d'un leadership concerté et affirmé en la matière.

Annexe 1 Empreinte carbone de la production de métaux par source

Nickel



Cuivre



© Skarn Associates Limited. (E1 GHG Emission Metrics) is a registered trademark of Skarn Associates.

View assets owned by a company

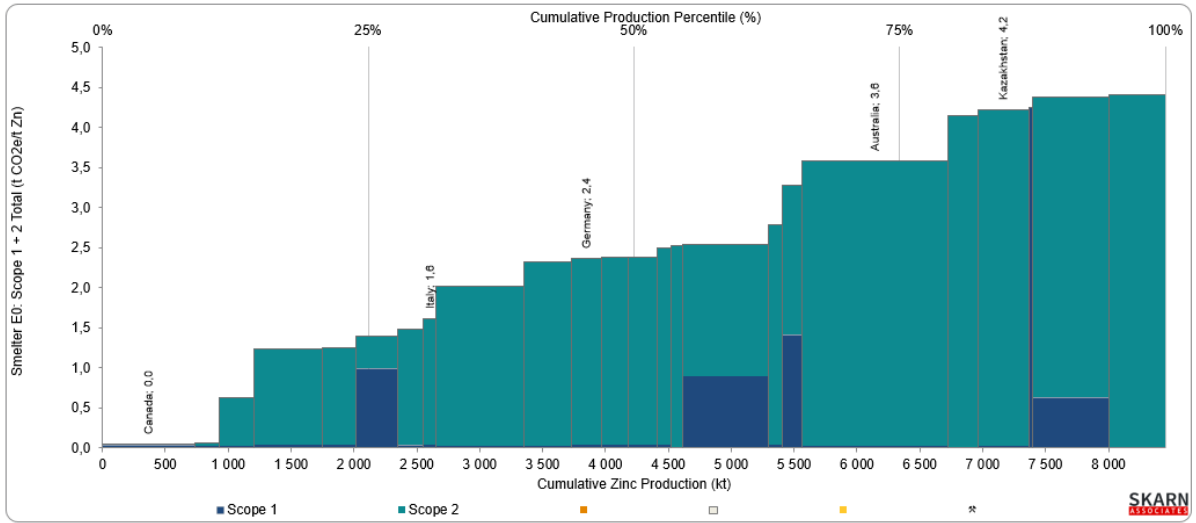
Glencore

2021 - Emission Intensity (tCO2e / tonne copper)

Smelter Name	Country	Attributable Production (kt Cu)	Coal	LNG	Diesel/HFO	Self generated electricity	Purchased electricity	Total electricity	Scope 1	Scope 2
Total / Weighted Average for Glencore		1 194	0,21	0,14	0,20	0,00	0,50	0,50	0,55	0,50
1 Home	Canada	200	-	0,13	0,13	-	0,00	0,00	0,25	0,00
2 Altonorte	Chile	290	-	0,13	0,13	-	0,45	0,45	0,27	0,45
3 Mufuria	Zambia	292	0,57	-	0,57	-	0,04	0,04	1,14	0,04
4 Mount Isa	Australia	217	0,41	0,41	-	-	0,28	0,28	0,81	0,28
5 Pasar	Philippines	195	-	0,05	0,05	-	2,03	2,03	0,11	2,03
6										
7										
8										
9										

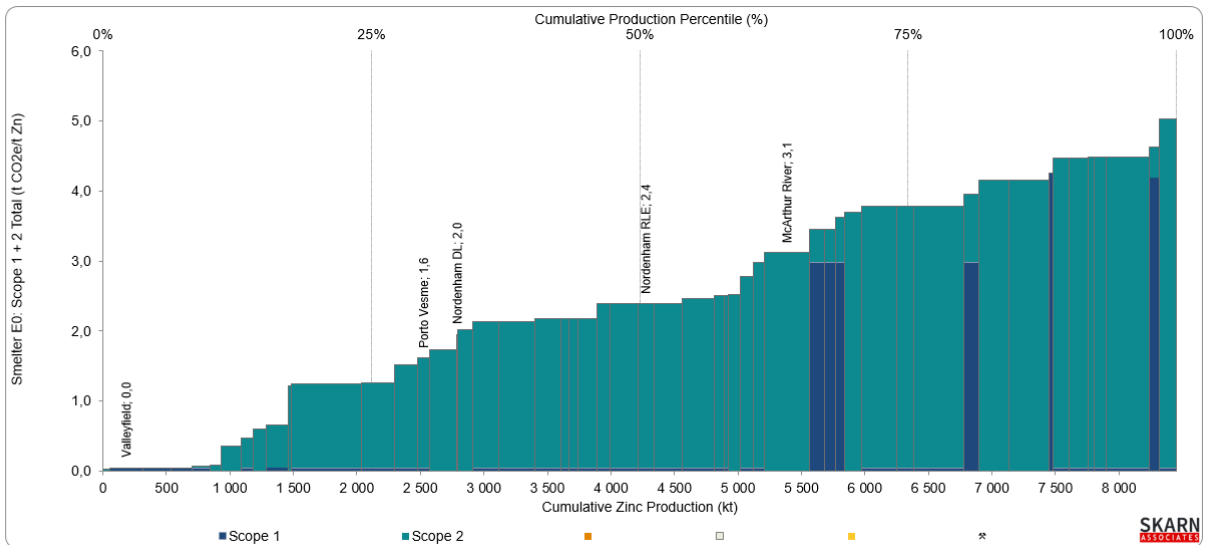
Zinc

Par pays



© Skarn Associates Limited. (E1 GHG Emission Metrics® is a registered trademark of Skarn Associates)

Par usine (CEZinc à Salaberry-de-Valleyfield)



© Skarn Associates Limited. (E1 GHG Emission Metrics® is a registered trademark of Skarn Associates)